

2023

# L'ANESTAPS

*présente son*

12E INDICATEUR DU COÛT  
DE LA RENTRÉE EN STAPS



<b>I. TABLE DES MATIÈRES</b>	
<b>II.I. AVANT-PROPOS</b>	<b>3</b>
<b>III. II. PRÉSENTATION DE L'ANESTAPS</b>	<b>5</b>
<b>IV. III. PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR</b>	<b>6</b>
E. A.CALCULS ET ANALYSE GÉNÉRALE	6
F. B.IMPACT DU COÛT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, LES ÉTUDIANT·ES EN STAPS FACE AUX FRAIS COMPLÉMENTAIRES	10
<b>VII. IV. ACCÈS À LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHY- SIQUES ET SPORTIVES (APS) POUR TOUS·TES : DES SO- LUTIONS CONCRÈTES ENCORE TROP PEU EXPLOITÉES</b>	<b>11</b>
H. A. CONSTATS DE LA PRATIQUE ÉTUDIANTE	11
I. B. DES SOLUTIONS À DÉVELOPPER	12
<b>X. V. MÉTHODOLOGIE DE CALCUL ET SOURCES</b>	<b>16</b>
K. A.FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE (POUR UN AN) :	16
L. B.FRAIS DE VIE COURANTE (PAR MOIS) :	16
<b>XIII. VI. BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES</b>	<b>17</b>
<b>XIV. VII. ANNEXES</b>	<b>18</b>
<b>XV. VIII. CONTACTS :</b>	<b>19</b>



## I. AVANT-PROPOS



Mise en avant par la récente pandémie et accélérée par l'inflation, la précarité ne cesse de croître en France. Selon le dernier rapport de l'Observatoire des Inégalités, en 2023 **4,8 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté (940€ par mois) et 20,8% des étudiant·es vivent également sous ce seuil**. Sur ces 4,8 millions de personnes, **1 million sont des jeunes** entre 18 et 29 ans, faisant ainsi de cette population l'une des plus pauvres de France.

La précarité étudiante est une problématique remettant systématiquement en cause l'accès à l'enseignement supérieur et l'égalité des chances. Face à ces chiffres préoccupants, l'ANESTAPS, seule organisation représentative des étudiant·es dans le champ du sport et de l'animation, publie chaque année son **indicateur du coût de la rentrée**. En effet, cet outil permet de rendre compte de **l'augmentation réelle des frais engendrés par la rentrée universitaire**.

Ce **12e indicateur du coût de la rentrée** nous permettra de revenir en détail sur les différents postes de dépense d'un·e étudiant·e en STAPS, comme les frais de rentrée, frais de vie courante et frais spécifiques à la filière STAPS. Mais il nous servira également de **baromètre pour apprécier l'augmentation des dépenses liées à la rentrée et les difficultés financières significatives qu'éprouvent les étudiant·es STAPS lors de la rentrée universitaire**.

En dépit d'un climat général toujours tendu pour la population étudiante, l'annonce de l'augmentation de **500 millions d'euros des bourses sur critères sociaux** ainsi que son élargissement à **35 000 nouveaux·lles étudiant·es**, constitue pour la FAGE et son réseau une première étape dans la lutte contre la précarité étudiante dans l'attente d'une refonte globale des bourses sur critères sociaux.

Malheureusement, ces augmentations ne permettent pas d'amortir le retard pris par le gouvernement sur ces questions de précarité. Les étudiant·es en STAPS ne sont pas épargné·es par ce constat global et se voient par exemple ajouter d'autres dépenses liées aux enseignements spécifiques à la filière, notamment avec l'achat obligatoire des équipements nécessaires à la pratique des Activités Physiques, Sportives et Artistiques (APSA). Cette dépense représente des frais illégaux que les étudiant·es doivent déboursier en supplément de leurs droits d'inscriptions. Pour cette rentrée 2023, **13,7% du coût total de la rentrée en STAPS est consacré à l'achat des équipements sportifs**. Ce montant représente un obstacle pour nombre d'étudiant·es, se dirigeant pour la plupart vers des solutions néfastes comme des prêts étudiants ou un emploi alimentaire. Rappelons que selon l'OVE, un **emploi de plus de 18 heures par semaine multiplie par 2 les chances d'échec** à l'université.

À l'aube des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'ANESTAPS s'indigne du **manque de considération accordé aux futur·es professionnel·les du champ du sport**, et plus globalement, du peu de financement accordé aux universités pour le déploiement de politiques ambitieuses pour favoriser l'accès à la pratique d'activités physiques et sportives de chaque étudiant·e. Au-delà des étudiant·es en STAPS, **la sédentarité et le manque d'accès à la pratique d'activité physique sont un problème de santé publique chez les étudiant·es**, l'enquête "Pratique d'Activités Physiques et Sportives à l'Université" publiée par l'ANESTAPS en collaboration avec l'Observatoire National des Activités Physiques et de la Sédentarité (ONAPS) les présente en détails. L'ensemble de ces constats témoignent d'une faible reconnaissance de ces problématiques, et d'actions encore trop superficielles du gouvernement. **Il est urgent d'agir de façon concrète pour répondre durablement à ces problématiques, relevées par l'ANESTAPS depuis plusieurs années, et que l'activité physique et sportive ne devienne pas un poids supplémentaire dans les dépenses des étudiant·es.**

Timothée BRUN  
**Président de l'ANESTAPS**



## II. PRÉSENTATION DE L'ANESTAPS

Créée en 1999, l'ANESTAPS, Association Nationale des Étudiants en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, est aujourd'hui l'unique organisation représentative des 150 000 jeunes dans le champ du sport et de l'animation en France.

Entièrement composée de bénévoles étudiant·es, la fédération regroupe 60 associations métropolitaines et d'Outre-mer dans son conseil d'administration. Son fonctionnement, basé sur un modèle de démocratie participative, lui offre une importante couverture territoriale et lui permet ainsi de prendre position sur les différents sujets qu'elle traite, tout en veillant à conserver une indépendance politique. À ce titre, l'ANESTAPS est devenue l'interlocutrice privilégiée des partenaires institutionnels, sociaux et de l'ensemble du mouvement sportif grâce à son expertise sur la jeunesse, l'enseignement supérieur et le sport.

Les champs d'action de l'ANESTAPS sont basés sur deux missions principales. La première correspond à la défense des droits des étudiants par leur bonne représentation. L'ANESTAPS veille ainsi à améliorer la vie des étudiant·es et à garantir l'égalité des chances de tous les jeunes au sein de leur cursus universitaire et professionnel, notamment par le biais de son adhésion et de son ancrage au sein de la Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE). L'ANESTAPS forme et informe ses représentant·es élu·es au sein des différents conseils du monde universitaires (CA, CFVU, CROUS, Conseils d'UFR...) et ses associations afin de leur permettre de défendre les intérêts moraux et matériels aussi bien collectifs qu'individuels de l'ensemble des étudiant·es de façon optimale.

La seconde grande mission de l'ANESTAPS est la mise en place de projets d'innovation sociale. Convaincue que le sport et la pratique d'activité physique sont des vecteurs de cohésion sociale et de sensibilisation, l'ANESTAPS construit des projets autour de ces outils universels pour répondre aux enjeux sociaux et sociétaux actuels comme la santé, la lutte contre les discriminations, le handicap, l'environnement, ou encore la solidarité. Attachée au modèle d'éducation populaire qui est centrale dans son fonctionnement propre, l'ANESTAPS veille perpétuellement à donner la parole aux jeunes pour favoriser leur intégration au sein des débats et auprès des instances décisionnaires.

Ce fonctionnement, et la place que prend la politique de formation de l'ANESTAPS lui a valu l'obtention récente de l'agrément Jeunesse et Éducation Populaire. La pérennité, l'autonomie de ses associations et l'émancipation des jeunes qu'elles représentent passent par une formation efficace, répondant aux besoins des étudiant·es et des associations.



### III. PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR

#### A. CALCULS ET ANALYSE GÉNÉRALE

L'ANESTAPS présente chaque année son indicateur du coût de la rentrée pour rendre compte de l'augmentation du coût que représente la rentrée universitaire pour un·e étudiant·e en STAPS. Ce calcul compile des dépenses réparties en deux catégories : les frais spécifiques à la rentrée universitaire, qui ne sont donc à payer qu'une seule fois, et les frais de vie courante répartis sur l'année. En plus de donner la possibilité d'un suivi d'évolution pluriannuel, ce calcul détaillé nous permet de nous rendre compte des postes de dépenses les plus importants pour les étudiant·es.

L'indicateur du coût de la rentrée illustre le coût moyen dont devra s'acquitter un·e étudiant·e de 20 ans en licence STAPS, ne suivant qu'un seul parcours de formation, non boursier·e et décohabitant·e (ne vivant plus au domicile familial). Chaque année, le calcul de cet indicateur est basé sur une méthodologie précise et rigoureuse. Des chiffres collectés dans chaque territoire permettent d'apprécier les disparités locales, mais également de tirer des conclusions nationales sur les freins financiers dont souffrent particulièrement les étudiant·es en STAPS.

Concernant les frais généraux non spécifiques à la filière, l'ANESTAPS s'appuie sur la méthode proposée par la FAGE (Fédération des Associations Générales Étudiantes). Composée de 60 fédérations étudiantes, la représentativité et les chiffres recensés n'en sont que plus fidèles. Cette année, l'ANESTAPS présente donc son 12<sup>e</sup> Indicateur du coût de la rentrée en STAPS, basé sur le 21<sup>e</sup> indicateur du coût de la rentrée présenté par la FAGE.

Pour cette rentrée 2023, le coût total d'une rentrée est de :

# 2 862,09 €\*



\*Calcul du coût de la rentrée moyen pour un·e étudiant·e de 20 ans en licence STAPS, **ayant un parcours type<sup>1</sup>**, non boursier·e et décohabitant·e (ayant son propre logement).

Tableau 1 : détail du calcul du coût de la rentrée d'un·e étudiant·e STAPS

<b>Étudiant·e français·e non boursier·e</b>	
<b>Frais spécifique rentrée</b>	<b>Frais de vie courante</b>
<b>Frais de scolarité</b> : 270€ <ul style="list-style-type: none"> <li>• Licence : 170€</li> <li>• Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) : 100€</li> </ul>	<b>Loyer</b> : 606,7€ <ul style="list-style-type: none"> <li>• Régions : 513,01€</li> <li>• IDF : 700,19€</li> </ul>
<b>Complémentaire santé</b> : 322,8€	<b>Repas RU</b> : 66€
<b>Assurance logement</b> : 79,11€ <ul style="list-style-type: none"> <li>• Régions : 74,99€</li> <li>• IDF : 83,23€</li> </ul>	<b>Consommables</b> (alimentaires + équipements divers) : 344,37€
<b>Frais d'agence</b> : 246,71€	<b>Téléphonie et internet</b> : 63,48€
<b>Matériel pédagogique</b> (papeterie + manuels d'étude) : 274,2€	<b>Loisirs</b> (cinéma, musique, streaming) : 46,31€
<b>Matériel spécifique STAPS (équipement sportif)</b>   391,21€	<b>Transports</b> : 151,2€ <ul style="list-style-type: none"> <li>• Régions : 144,05€</li> <li>• IDF : 158,42€</li> </ul>
<b>Total frais spécifiques</b> : 1 584,03€	<b>Total frais de vie courante</b> : 1 278,06€
<b>Somme totale</b> : 2 862,09€	

3395,92 €  
SI AJOUT DU  
DÉPÔT DE GARANTIE

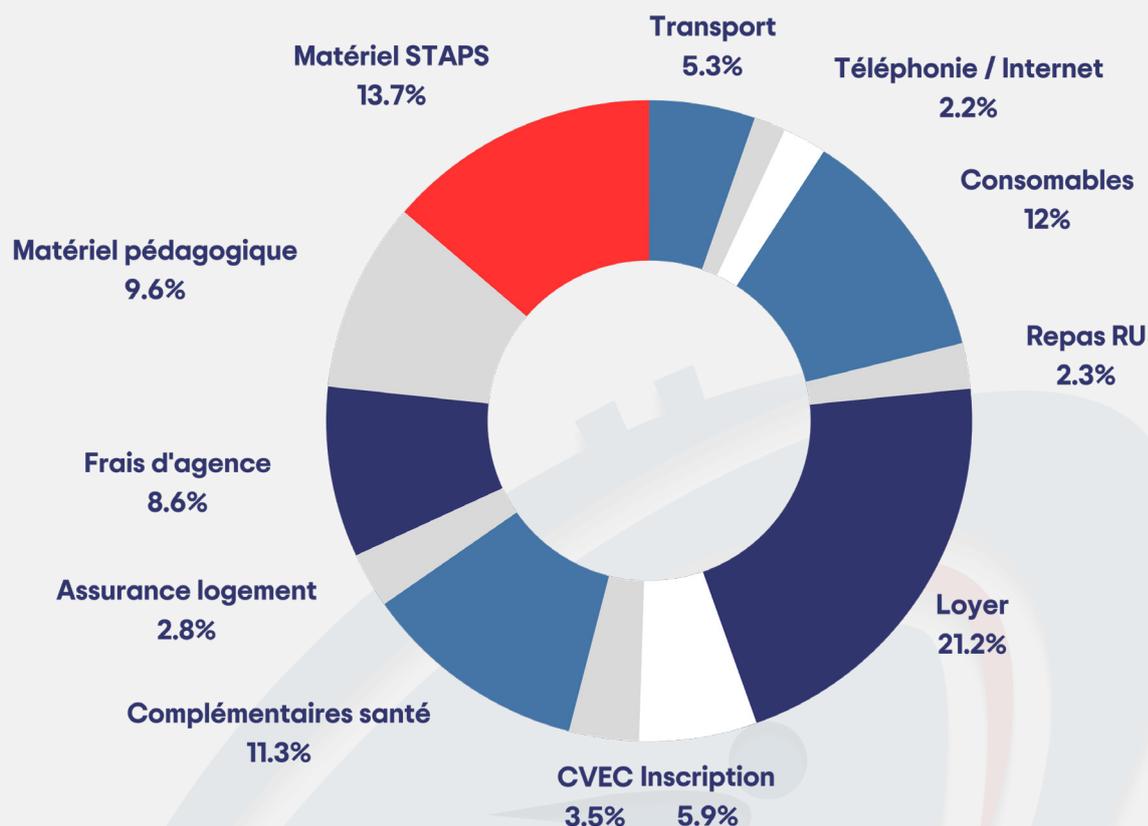
\*Détail de la méthodologie et postes de dépenses en partie V.

## FOCUS : CAS PARTICULIERS DES ÉTUDIANT·ES ULTRA-MARIN·ES ET EXTRA-COMMUNAUTAIRES

Bien que les chiffres présentés plus haut soient déjà élevés, il semblait important de rappeler qu'ils le sont encore plus pour certain·es étudiant·es. En effet, l'ANESTAPS est représentée dans les territoires d'Outre-mer par 2 associations qui connaissent chaque année des frais supplémentaires. Des aides existent, mais sont encore trop peu connues de ces publics. Pour les étudiant·es extra-communautaires c'est encore pire, avec l'application de frais différenciés. Suivant les universités, une exonération totale ou partielle peut avoir lieu.

- **Étudiant·es extra-communautaires** : frais de scolarité s'élevant à **2 770€** en licence, à prendre en compte lors du calcul.
- **Étudiant·es ultra-marin·es** : les déplacements entre métropole et lieu de résidence représentent en moyenne **1 330,07€ par an**, à prendre également en compte.

Graphique 1 : répartition des frais du coût de la rentrée d'un·e étudiant·e STAPS



Ce graphique présente visuellement la place qu'occupe chacun des postes de dépenses relatifs à la rentrée d'un·e étudiant·e en STAPS. Le matériel sportif représente ainsi **le deuxième poste de dépense** d'un·e étudiant·e, une somme non négligeable (391,21€) concernant uniquement les étudiant.es en STAPS.

Pour obtenir ces chiffres, nous avons réalisé une enquête auprès de 20 composantes STAPS pour recenser le matériel demandé par ces dernières. Nous avons ensuite dressé 20 exemples de "parcours type" d'APSA réalisés par un·e étudiant·e STAPS de licence 1, et donc pu calculer le prix des achats obligatoires qui en découlaient (cf Annexe 1).

Pour illustrer notre méthode de calcul, voici 3 exemples de parcours et les achats associés, pour un·e étudiant·e entrant en licence 1 STAPS dans les villes de Strasbourg, Paris et Brest (cf tableau 2).

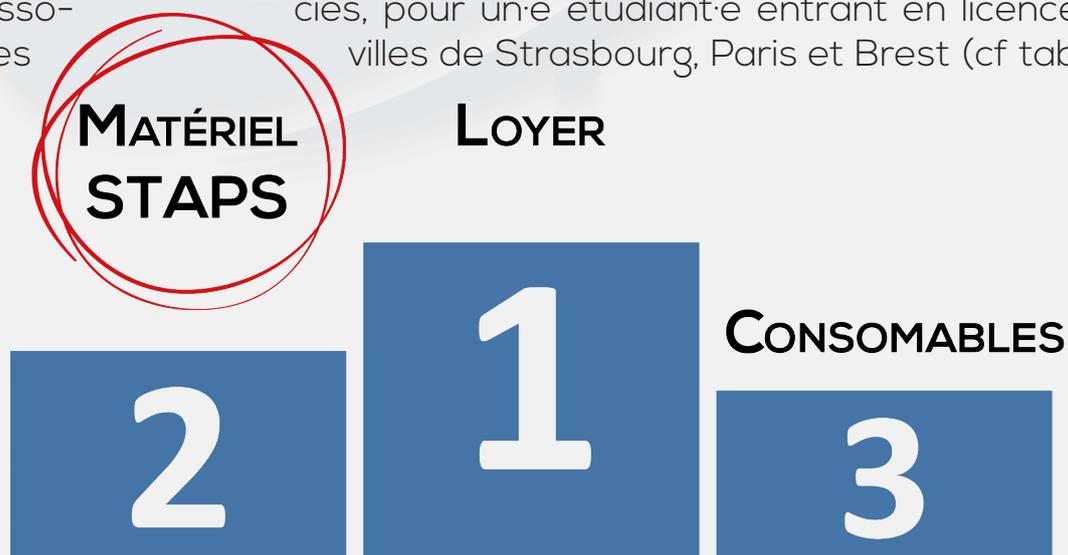


Tableau 2 : Exemple de pratique en licence 1 STAPS à Strasbourg, Paris et Brest et les achats obligatoires associés

Université	Ville	Pratique licence 1	Achats obligatoires	Prix
Université de Strasbourg	Strasbourg	Natation	Maillot de bain + Lunettes + Bonnet de bain	17,50 €
		Boxe	Gants + Protège dents	31,52 €
		Foot/Rugby	Crampons + Chaussettes + Protège tibias	35,73 €
		Danse	2 places de spectacles	16,00 €
		Yoga	/	/
		Escalade	/	/
		Divers		322,79 €
		<b>TOTAL</b>		<b>423,54 €</b>
Université Paris Cité	Paris	Athlétisme	Pointes	37,33 €
		Natation	Maillot de bain + Palmes + Lunettes + Bonnet de bain	31,83 €
		Judo	Kimono	36,66 €
		Gymnastique	/	/
		Tennis de table	Raquettes de tennis de table	6,33 €
		Ultimate	/	/
		Basket	/	/
		Escalade	Chaussons d'escalade	47,66 €
		Divers		322,79 €
		<b>TOTAL</b>		<b>482,60 €</b>
Université de Bretagne Occidentale	Brest	Basket	/	/
		Gymnastique	/	/
		Athlétisme	/	/
		CO	/	/
		Musculation	/	/
		Boxe	Mitaine	7,53 €
		Stage APPN	Chausson d'escalade + Combinaison de surf	112,00 €
		Divers		322,79 €
		<b>TOTAL</b>		<b>442,32 €</b>

Pour cette analyse, nous nous sommes basés sur les prix des équipements sportifs de 3 magasins de grande distribution : Décathlon, Sport 2000, Intersport.

Nous avons choisi de sélectionner des équipements sportifs de premier prix de magasins de grande distribution (Décathlon, Sport 2000, Intersport), nécessaires aux APSA des parcours types.

Tableau 3 : Comparaison du prix de l'équipement sportif pouvant être acheté en STAPS en 2022 et 2023

Décathlon			
Référence	Prix Unité	Prix	Total
<b>Pratique sportive</b>	<b>Panier 2022</b>	<b>Panier 2023</b>	<b>Augmentation du coût du matériel</b>
Natation	11,68 €	17,50 €	49,83%
Sports collectifs	37,18 €	41,72 €	12,21%
Sport de raquettes	14,93 €	29,31 €	96,32%
Sport de combat	27,39 €	34,09 €	24,46%
APPN*	43,65 €	47,66 €	9,19%
Athlétisme	34,99 €	37,33 €	6,69%
Divers	258,63 €	322,79 €	24,81%

Nous pouvons constater une augmentation de l'ensemble des prix des équipements sportifs. Pour les étudiant·es en STAPS, **l'achat des équipements** de type "divers" est obligatoire dans toutes les composantes STAPS de France. **Ce coût a augmenté cette année de 24,81 %**, comparativement à la rentrée 2022. Cette différence conséquente met en lumière l'impact de l'inflation sur l'achat du matériel sportif lors de cette rentrée universitaire.



## B. IMPACT DU COÛT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, LES ÉTUDIANT·ES EN STAPS FACE AUX FRAIS COMPLÉMENTAIRES

La formation STAPS nécessite la pratique d'une APSA différente chaque semestre, engendrant des achats de matériel sportif indispensables. Au-delà du fait que ces frais - rendus obligatoires et renouvelés chaque semestre - représentent une part conséquente du budget de rentrée de chaque jeune en STAPS (391,21€), ils sont illégaux.

À travers son 11e indicateur du coût de la rentrée, l'ANESTAPS avait présenté un exemple de **bonne pratique mise en place par l'Université d'Aix-Marseille**. Un aperçu concret de mise en circulation pérenne de matériel à moindre coût, voire souvent gratuit. Pour parvenir à diffuser ce type de procédé à échelle nationale, il semble alors évident **d'augmenter les moyens donnés aux universités** pour accompagner les composantes.

## FOCUS : LES FRAIS COMPLÉMENTAIRES

Des frais illégaux sont des **frais complémentaires imposés à l'étudiant·e pour valider ou présenter une Unité d'Enseignement**, sportive en l'occurrence.

Selon la loi, les 170€ de frais d'inscription en licence, cadrés par **l'arrêté d'avril 2019 suffisent pour présenter et valider un diplôme** dans son entièreté si rien n'est spécifié. Si des frais supplémentaires sont demandés et spécifiés, ce sont des frais dits "annexes" parfaitement légaux, ce qui n'est pas le cas pour les STAPS. La présence de ces frais n'étant énoncée nulle part, **elle engendre donc un budget inattendu et non-anticipé** pour les étudiant·es, au détriment d'autres frais de premières nécessités tels que le logement, l'alimentation et l'accès aux soins.

Les frais complémentaires illégaux se retrouvent dans bien d'autres cursus que celui des STAPS, et **augmentent pour beaucoup d'autres étudiant·es la précarité et les risques d'échecs**.

L'ANESTAPS demande la prise en charge totale des frais complémentaires des étudiant·es en STAPS par les universités, nécessitant un investissement massif de l'Etat vers l'enseignement supérieur public.

## IV. ACCÈS À LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (APS) POUR TOUS·TES : DES SOLUTIONS CONCRÈTES ENCORE TROP PEU EXPLOITÉES

### A. CONSTATS DE LA PRATIQUE ÉTUDIANTE

La sédentarité dans le monde étudiant est une problématique universelle trop peu mise en avant. Dans l'enquête "Pratique d'Activités Physiques et Sportives à l'Université", est précisé qu'être assis plus de 3h par jour est responsable de 3,8% des décès, toute cause confondue. Ce risque augmente de façon exponentielle lorsqu'il dépasse 7h par jour, les **étudiant·es sont en moyenne à 8h** de comportement sédentaire par jour.



A l'instar des étudiant·es STAPS, pour qui l'achat de matériel est obligatoire, la pratique sportive représente une source de dépense importante pour l'ensemble de la population étudiante. À travers l'enquête "Pratique d'Activités Physiques et Sportives à l'Université", plusieurs autres freins ont pu être relevés. **58%** des répondant·es affirmaient par exemple ne pas pratiquer d'activité physique et sportive **en raison d'un manque de temps**. **32%** affirment également que **s'engager dans une pratique universitaire seul** est un obstacle. Finalement, le manque de lisibilité de l'offre lié à un **manque de communication**, ou encore le **manque de formation** d'acteur·ices capables d'accompagner vers un comportement actif sont également des freins notables.

Pour aller plus loin dans l'analyse, le manque de temps que pointent du doigt les étudiant·es est souvent lié à des contraintes extérieures, comme les emplois alimentaires, les étudiant·es en situation de précarité ne pouvant pas vivre sans. Lever le frein financier est alors un premier pas vers l'accès à la pratique d'APS pour de nombreux étudiant·es.

## B. DES SOLUTIONS À DÉVELOPPER

L'accès à la pratique d'APS pour tous·tes est une problématique qui doit être réglée conjointement entre pouvoirs publics et partenaires sociaux. À l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques, il est essentiel d'en **garder un puissant héritage pour que le sport s'affirme et reste au centre de nos sociétés**. Pour suivre cette dynamique, des dispositifs existent et doivent trouver une meilleure réponse, comme le **Pass' Sport, qui est à déployer massivement**. Le Pass' Sport est une aide financière de 50 euros, disponible de septembre à décembre, pour financer tout ou une partie de son inscription dans une structure sportive, fédérale ou de loisir marchand. Actuellement, seules les étudiant·es boursier·es sont concerné·es par ce dispositif palliatif.

→ Afin de permettre au plus grand nombre de pouvoir bénéficier d'une pratique d'activité physique et sportive moins chère, **il est nécessaire pour l'ANESTAPS de pérenniser ce dispositif ainsi que de le généraliser en l'ouvrant à tous·tes les étudiant·es**. Dans la continuité de son accès, son ouverture à **l'achat et la location de matériel sportif** répondrait également à un besoin de la population étudiante.

Un deuxième dispositif d'aide à la vie étudiante doit également trouver une meilleure utilisation, il s'agit de la CVEC.

La CVEC est une contribution à régler **chaque année** en tant qu'étudiant·e (sauf étudiant·es exonéré·es) dans le cadre d'une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur. La CVEC est créée et cadrée par la **Loi ORE** (Orientation et Réussite des Étudiants) du 8 mars 2018.

L'un de ses principaux objectifs est d'instaurer des mesures fortes pour **améliorer le pouvoir d'achat des étudiant·es** et notamment mettre fin à la cotisation RSE (régime de sécurité sociale étudiant), qui coûtait 217€ aux étudiant·es. La CVEC vise à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiant·es, notamment par la mise en place d'actions de prévention et d'éducation à la santé.

Malheureusement, le fléchage précis de la CVEC reste encore aujourd'hui très flou, ne **permettant pas une utilisation optimale et adaptée** de celle-ci. De plus,



étant indexée sur l'inflation comme le prévoit son décret d'application, sa somme augmente d'années en années, passant de 92 à 100€ en l'espace de 4 ans.



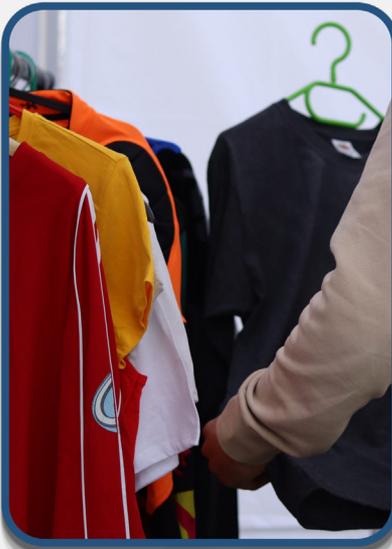
→ En plus de **s'opposer à son incessante augmentation**, l'ANESTAPS préconise un fléchage de 15% de la CVEC vers l'activité physique, que ce soit pour la promotion de la pratique, le prêt de matériel ou l'aménagement d'espaces de pratique.

En tant qu'organisation de jeunesse, actrice de la démocratisation du sport durable pour tous·tes, de son côté l'ANESTAPS agit concrètement sur les territoires pour lever les freins à la pratique sportive des étudiant·es. En plus de lutter contre la précarité, cette solution répond également aux problématiques liées à la transition écologique. À très grande échelle, **les achats incessants de matériel participent à une surconsommation, une surproduction et donc une pollution inutile.** Notre solution est un service à l'étudiant, La Friperie Sport Planète.



## FOCUS : FRIPERIE SPORT PLANÈTE

La friperie sport planète est un service à l'étudiant permettant aux jeunes d'avoir accès à du matériel et textiles sportifs de seconde main et issu de circuits courts à 10% du prix du marché. Le matériel sportif représente le deuxième poste de dépense des étudiant·es en STAPS pour la rentrée 2023, il ne représenterait plus qu'une quarantaine d'euros (39,12€) avec la mise en place d'un tel projet.



Basé sur un modèle d'économie sociale et solidaire, les étudiant·es peuvent bénéficier d'articles de sport récupérés auprès d'associations, clubs et infrastructures sportives. Aujourd'hui, 6 friperies sont présentes sur six campus différents, gérées par les associations du réseau de l'ANESTAPS.

Services entièrement gérés par nos associations, les friperies sport planète sont des tiers lieux d'échange et de partage, permettant de lutter contre l'isolement social. En effet, la santé mentale des étudiant·es est de plus en plus inquiétante. De plus, la mise en place d'un guichet unique recensant l'ensemble des activités physiques et sportives du territoire, permet de rendre visible et lisible l'offre de pratique pour l'ensemble des étudiant·es.

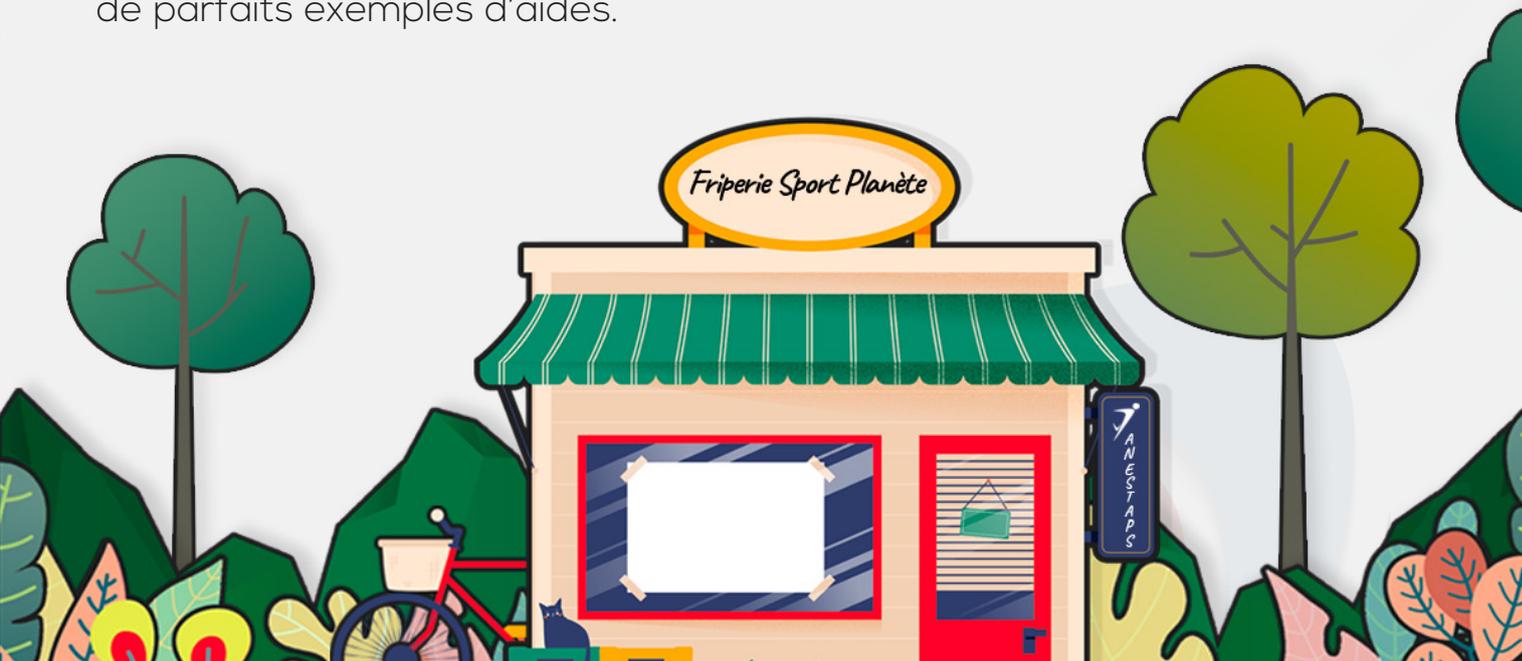
Ces lieux sont également des lieux de formation et d'apprentissage pour les bénévoles et services civiques impliqués dans ce projet, mais également pour les bénéficiaires qui peuvent suivre des formations, notamment liées aux enjeux environnementaux.

Ce modèle favorise la réduction des coûts associés à la pratique d'activités physiques et sportives, tout en contribuant de manière proactive à la lutte contre la surconsommation et la production excessive de textiles dédiés au sport.

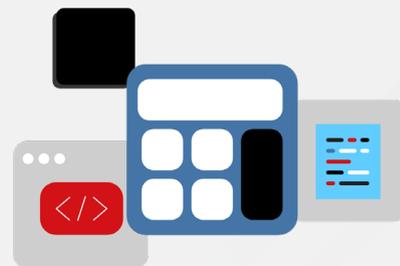
Cependant, ce projet a encore des limites humaines et financières et ne peut satisfaire l'ensemble des besoins des étudiants. Les universités et les composantes ne sont que trop peu présentes dans l'accompagnement financier de ses étudiant·es, elles doivent faire plus d'efforts quand des solutions viables leur sont présentées.

En ce sens, l'ANESTAPS revendique une meilleure prise en considération de

la pratique sportive étudiante, et demande un meilleur accompagnement des universités dans la mise en place de ce service complet, levant les principaux freins précédemment identifiés. Le financement de locaux, d'articles de sport et loisirs responsables ou encore la gestion des ressources humaines sont de parfaits exemples d'aides.



## V. MÉTHODOLOGIE DE CALCUL ET SOURCES



### A. FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE (POUR UN AN) :

- Frais de scolarité
- Inscription : prix d'inscription en licence pour un·e étudiant·e non boursier·e.
- CVEC : fixée par décret, augmentation calculée en fonction de l'inflation (Loi ORE – Art. 12).
- Complémentaire santé : pour un an, moyenne des frais de complémentaire santé "Essentielle LMDE" et équivalents dans les mutuelles régionales.
- Assurance logement : pour un an, moyenne des montants des assurances type "Essentielle" en régions et en IDF.
- Frais d'agence : Plafond prévu pour un logement de 20m<sup>2</sup> avec état des lieux. Moyenne pondérée en Régions, comprenant les régions tendues et non tendues, prenant aussi en compte l'Île de France.
- Matériel pédagogique général : panier moyen d'achat de diverses fournitures de rentrée : sac à dos, matériel d'écriture et d'impression. Sont retenus les prix d'entrée de gamme ou de marque commerçante.
- Matériel spécifique à la formation STAPS : recensement de 20 parcours de pratiques d'APSA de 20 composantes STAPS différentes et des achats obligatoires nécessaires pour chaque pratique.
- Prix du matériel sportif : moyenne d'une sélection d'articles premiers prix sur les sites internet de Décathlon, InterSport et Sport 2000.

### B. FRAIS DE VIE COURANTE (PAR MOIS) :

- Loyers : moyenne réalisée avec l'outil de LocService, pour un studio de 20 à 30 m<sup>2</sup> et un T2 de moins 30 m<sup>2</sup>, les deux formes de logement les plus utilisées.
- Repas RU : sont pris en compte 20 repas CROUS par mois (soit 5 par semaine), au prix du ticket RU pour les non boursiers (3,30€).
- Consommable :
  - Alimentaire : est pris en compte un budget alimentation pour les repas en dehors des 20 déjeuners en restauration CROUS, basé sur les recommandations du PNNS. Comparaison faite à partir du site consommateur "ooshop" (comparateur Carrefour).
  - Équipements divers : les équipements divers correspondent à l'ensemble des produits utilisés au quotidien, hors alimentaire (un lot de produits d'entretiens, un lot de produits d'hygiène, un ensemble vestimentaire et une mensualité d'un ordinateur de 300€).
- Téléphonie et internet : sont pris en compte des abonnements de téléphonie mobile, fixe et Internet chez plusieurs grands opérateurs (Free, SFR, Bouygues et Orange) proposant des appels illimités, 100Go de données mobiles et une box internet.

- Loisir : sont pris en compte les loisirs les plus populaires auprès de la population étudiante selon l'OVE : activité physique et sportive (accès, lieu de pratique, salle, équipement spécifique...), cinéma (2 séances de cinéma par mois), streaming vidéo et musique (moyenne des abonnements, tarif étudiant).
- Transport : moyenne de trajets en voiture et en train, en régions et en IDF. Prise en compte de 4 allers-retours de 26 km par mois ainsi qu'un abonnement de transports en commun au tarif étudiant. Données calculées selon le barème d'indemnités kilométriques 2020 des frais relatifs au transport en véhicule personnel.

## VI. BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES

- [Frais différenciés](#) et [exonération](#)
- Observatoire des inégalités : [Rapport sur les inégalités, édition 2023](#)
- Béduwé Catherine, Berthaud Julien, Giret Jean-François, Solaux Georges : Salaariat étudiant, parcours universitaires et conditions de vie
- Dossier de presse gouvernemental, la question des bourses sur critères sociaux : [Aider plus, aider mieux, dès la rentrée 2023](#)
- Indicateur du coût de la rentrée - FAGE
- Frais d'inscription : [Arrêt du 19 avril 2019](#)
- Enquête Pratique d'Activités Physiques et Sportives à l'Université : ANESTAPS x ONAPS

## VII. ANNEXES

Annexe 1 : Recensement des coût des équipements obligatoires de 20 composantes STAPS  
Université

Université	Ville/STAPS	Coût des pratiques
Université Catholique de l'Ouest - IFEPSA	Angers	394,00 €
Université de Poitiers	Angoulême	411,32 €
Université de Bretagne Occidentale	Brest	442,32 €
Aix Marseille Université	Marseille	331,12 €
Avignon Université	Avignon	374,84 €
Université Sorbonne Paris Nord	Bobigny	469,50 €
Université d'Orléans	Orléans	322,79 €
Université de Caen Normandie	Caen	370,50 €
Université Clermont Auvergne	Clermont	340,29 €
Université de Bourgogne	Dijon	377,62 €
	Le Creusot	387,95 €
Université de Lille	Lille	340,29 €
Université de Montpellier	Montpellier	359,45 €
Université de Nantes	Nantes	433,83 €
Université Côte d'Azur	Nice	404,50 €
Université de Paris	Paris	482,60 €
Université Reims Champagne Ardenne	Reims	364,51 €
Université de Rouen Normandie	Rouen	401,17 €
Université de Strasbourg	Strasbourg	423,54 €
Université de Toulon	Toulon	365,12 €
<b>Moyenne</b>		<b>391,21 €</b>

## VIII. CONTACTS :

### ARTHUR GARRIDO

VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DES POLITIQUES DE JEUNESSE ET DES AFFAIRES SOCIALES

[ARTHUR.GARRIDO@ANESTAPS.ORG](mailto:ARTHUR.GARRIDO@ANESTAPS.ORG)

06 17 11 63 57



### ALICE GODIN

VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE L'INNOVATION SOCIALE

[ALICE.GODIN@ANESTAPS.ORG](mailto:ALICE.GODIN@ANESTAPS.ORG)

06 70 12 92 23



### FLORIAN MARGUERITE

ATTACHÉ DE PRESSE

[FLORIAN.MARGUERITE@ANESTAPS.ORG](mailto:FLORIAN.MARGUERITE@ANESTAPS.ORG)

06 51 04 50 72





**RETROUVEZ L'ANESTAPS ICI !**

